

BVGer E-367/2016 vom 29. Januar 2016

Bundesverwaltungsgericht, 2016-01-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-367_2016

FR: TAF E-367/2016 du 29 janvier 2016

IT: TAF E-367/2016 del 29 gennaio 2016

Regeste

Renvoi et exécution du renvoi (recours réexamen)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté dans la mesure où il est recevable.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de 1'200 francs, sont mis à la charge du recourant. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 3

Le présent arrêt est adressé à la mandataire du recourant, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : François Badoud Beata Jastrzebska Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.